Commission Carrière

Patrick FALCONNIER

DE TOULON À DIJON « LA PLEINE MESURE DU STATUT »

C'est dans le contexte particulièrement difficile de restrictions budgétaires propres à toute la fonction publique et de diminution du pouvoir d'achat des salariés et pensionnés que s'est inscrit le travail de la commission carrière du Bureau National.

Pour les personnels de direction la période 2004-2006 se traduit par une appropriation renforcée du statut, qui à l'extérieur du SNPDEN est critiqué de moins en moins fort… Il faut dire que le maintien d'un haut niveau de promotions n'est pas étranger à cette situation, le statut n'interdisant même pas le passage à un autre système de promotions…, ni d'ailleurs diverses améliorations.

C'est ce qui explique que la commission n'a pas chômé et a traité de nombreux dossiers.

LES PROMOTIONS ET LE RATIO PROMUS PROMOUVABLES

(Décret 2005-832 du 21 juillet 2005 pour la dernière augmentation du pyramidage, décret 2005-1090 du 1er septembre 2005 pour le ratio promus-promouvables, arrêté attendu pour notre corps)

PROMOTIONS	2004 PYRAMIDAGE	2005 PYRAMIDAGE	2006 RATIO PROMUS/ PROMOUVABLES
A la première classe	850	737	781
A la hors classe	350	260	311
Totaux	1200	997	1092

Prévision 2007 : environ 370 en hors classe et plus de 700 en 1re classe

Pendant 15 ans c'est le système du pyramidage qui, à travers deux statuts négociés voire imposés par le seul SNPDEN, a « tiré » les promotions. Revers de la médaille, il fallait être sans cesse en augmentation du pyramidage des classes promotionnelles pour obtenir un nombre de promotions qui ne soit pas simplement lié aux départs à la retraite (surtout à un moment où davantage de collègues dépassent l'âge de 60 ans en activité). Le SNPDEN avait commencé à réfléchir à d'autres solutions ; le passage à la LOLF en 2006 devait être l'occasion d'une évolution. En effet l'article 7 de la loi organique supprime la notion d'emplois budgétaires qui servait à calculer le pyramidage, et donc de fait tous les pyramidages de corps de la fonction publique. Logiquement, un décret paru au JO du 2 septembre 2005 supprimait les pyramidages. Dès lors, et pour éviter un « vide » qui n'aurait peut-être pas été à l'avantage des personnels, il était nécessaire de mettre en place une nouvelle règle. Très tôt, dès mars 2005, la commission carrière a étudié les avantages (et les inconvénients !) d'un système qui consiste à comptabiliser les collègues qui remplissent les conditions pour être promus à la classe supérieure (le vivier de « promouvables »), et ensuite à fixer un pourcentage (le « ratio ») pour déterminer le nombre de promus. L'idée était bien sûr de fixer des ratios tels qu'ils reproduisent les meilleures années du pyramidage : la commission estime ainsi que des ratios de 33 % pour le passage à la première classe et de 20 % pour le passage à la hors classe sont des objectifs raisonnables, qui doivent permettre une première promotion au bout de 7 à 8 ans en moyenne, et une deuxième après 15 à 18 ans de carrière de personnel de direction, ceci sans retarder la promotion des agrégés (qui a d'ailleurs été fortement accélérée). Le ministère a fixé des chiffres en retrait… (28,3 et 17,2) Avantages du ratio : il « lisse » les promotions en anticipant certaines d'entre elles, et ne lie plus les promotions aux départs à la retraite. Inconvénient : quand il y aura beaucoup de départs à la retraite, les collègues qui partent seront remplacés par des nouveaux qui, bien entendu, ne seront pas « promouvables » : du coup, mécaniquement, le nombre de promus diminuera… sauf si le combat syndical permet d'augmenter les ratios !

L'INDEXATION DES INDEMNITÉS

(Décret 2005-526 du 18 mai 2005, JO du 26 mai)

Il s'agit là d'une de nos plus anciennes revendications syndicales ! Elle a enfin été satisfaite en 2004, même s'il a fallu attendre 2005 pour voir sortir le décret et le BO du 24 novembre 2005 pour voir concrètement la revalorisation de nos indemnités. Notons cependant que la modestie des

augmentations du point d'indice atténue l'effet bénéfique de cette mesure ou, dit autrement, qu'il faudra aussi obtenir une revalorisation conséquente des indemnités pour compenser les longues années où elles ont stagné.

CRÉATIONS D'EMPLOIS ET LOLF

(Projets de Loi de Finances 2004, 2005 et 2006)

Chaque année le SNPDEN demande des créations d'emplois de direction, pour conserver au minimum un taux d'encadrement identique, en n'oubliant pas, évidemment, notre revendication d'une équipe de direction complète dans chaque établissement. Or depuis plusieurs années, le nombre de créations d'établissements en France métropolitaine comme dans les DOM-TOM est largement supérieur au nombre de suppressions d'établissements (ou à leur fusion). Qu'a fait le ministère ? Aucune création en 2003, 40 en 2004 et autant en 2005, et un chiffre inconnu en 2006 : en effet la globalisation des crédits implique que l'utilisation des sommes pour les emplois n'est pas définie a priori, et qu'on peut donc les utiliser pour créer des emplois de nature différente. Il faudra être vigilants !

LA CLAUSE DITE DE PÉNIBILITÉ

(Décret 2005-994 du 17 août 2005)

La loi sur les retraites et sa conséquence redoutée de voir les collègues rester en poste après 60 ans pour compléter leur carrière avait rendu nécessaire la modification de l'article 3 du décret du 11 avril 1988, appelé par nous « clause de pénibilité ». Il s'agissait en effet de rendre possible pour un collègue décidant de partir par exemple à 62 ans, et remplissant les conditions, de bénéficier de cette clause à 57 ans. L'écriture précise désormais que « le maintien de la bonification antérieure » est « limité à une période de cinq années à compter de la date de mutation ». Avancée positive, mais le ministère refuse toujours malgré nos demandes insistantes d'en faire bénéficier les adjoints.

MOBILITÉ : DÉROGATION À 4 POSTES

(CTPM du 29 mars 2005, décret 2005-832 du 21 juillet 2005)

L'application brutale et sans nuance de la mobilité en 2003 et 2004 avait exaspéré les collègues. Parmi les propositions faites par le SNPDEN pour assouplir la mobilité figurait la demande syndicale d'une dispense de mobilité accordée après 4 postes au lieu de 5. Au CTPM du 29 mars 2005 nous pouvions dire : « on peut imaginer que 4 postes suffisent largement à prouver la mobilité dans une carrière de personnels de direction, carrière qui vient déjà après une autre ». C'est le décret du 21 juillet 2005 qui entérinait enfin notre analyse. Cependant il semblerait que la Direction de l'Encadrement ait une lecture plus restrictive de cette dérogation après quatre postes : à suivre…

L'INDEMNITÉ DE SOMMET DE GRADE, ET AUTRES INTERVENTIONS

(Décret 2005-396 du 29 avril 2005)

Après l'échec des négociations salariales entre le ministère de la Fonction publique et les confédérations, Renaud Dutreil avait proposé que les fonctionnaires ayant atteint le dernier échelon de leur grade depuis au minimum 3 ans au 31 décembre 2004 bénéficient d'une indemnité exceptionnelle, correspondant à 1,2 % du traitement indiciaire brut. Dans une audience à la Direction des Affaires Financières le SNPDEN avait vérifié que cette indemnité s'appliquait aux personnels de direction, y compris ceux dont l'indice avait augmenté suite à une mutation. En revanche, dans une autre audience, nous devions nous étonner du refus de l'AEFE de l'appliquer aux collègues en poste à l'étranger : après étude, la DAF (courrier du 1er décembre 2005) nous confirmait que cette indemnité exceptionnelle n'était ouverte qu'aux emplois ouvrant droit à pension, ce qui n'est pas le cas des emplois AEFE.

Le SNPDEN est également intervenu pour souhaiter un classement des établissements à l'étranger plus cohérent, et pour s'étonner de la position de La Baule qui, pour le calcul de la pension des collègues dirigeant une cité scolaire, prend en compte non l'indice le plus élevé mais celui de la nomination. Après un contact avec La Baule, la DAF nous confirmait le 1er décembre 2005 que « la BI prise en compte pour la liquidation de la pension est celle sur laquelle les intéressés ont cotisé, à savoir la BI effectivement perçue ».

AJUSTEMENTS DE CLASSEMENT ET CLASSEMENT 2007 - 2010

(Réunions DESCO 4 février 2004, 30 mars 2005 et 19 janvier 2006)

S'il est de notre intérêt collectif qu'un classement dure 3 ans afin d'être en phase avec la clause de sauvegarde de même durée, cela n'interdit pas de tenter de « bonifier » chaque année le classement, c'est-à-dire d'obtenir des surclassements sans déclassement. C'est le raisonnement qu'a défendu la commission carrière en demandant à la DESCO des recalculs des pourcentages statutaires en prenant en compte l'augmentation globale du nombre d'établissements. C'est ce qui a permis d'obtenir en deux ans 103 surclassements d'établissements ! (73 pour la rentrée de septembre 2004, et 30 pour septembre 2005)

A l'heure où ces lignes sont écrites la commission a pris les contacts nécessaires pour préparer la refonte totale du classement (2007-2010), dans le respect des mandats syndicaux, avec la double volonté de conserver un classement national tout en impliquant davantage les académies, soit pour tenter de minorer les déclassements, soit pour anticiper des surclassements.

AU QUOTIDIEN, LA COMMISSION CARRIÈRE : 2004-2006

Les membres de la commission carrière du Bureau National, outre l'animateur, sont : Anne Berger, Françoise Charillon, Laurence Colin, Bernard Deslis, Michel Rougerie et Alain Val. D'autre part Jacqueline Vigneron-Vanel et Philippe Marie, commissaires paritaires nationaux, ont souvent écrit dans *Direction*. Merci à toutes et à tous pour leur soutien permanent.

LES DOSSIERS…

Les principaux thèmes traités ou abordés en commission : analyse des modifications du statut, analyse chaque année des différentes circulaires de gestion du corps (tableaux d'avancement, mutations, évaluation), étude des possibilités de révision annuelle (modeste !) du classement des établissements, étude du PLF (projet de loi de finances) 2005, étude du PLF (projet de loi de finances) 2006 avec la nouvelle présentation LOLF, étude sur les flux de sortie du corps des personnels de direction, étude du ratio promus/promouvables avec ses conséquences sur le nombre de promotions, étude sur l'indemnité exceptionnelle de sommet de grade, présentation du régime additionnel fonction publique, information sur la pension de réversion, et bien sûr mise au point du Mémento retraites (publication, compléments)

LES COURRIERS…

Relativement peu de courrier syndical (quelques dizaines de lettres ou courriels) à la commission sur cette période : quelques-uns sur le classement, ou le passage à la hors classe, et surtout des interrogations sur les retraites

LES RENCONTRES…

- participation à la rencontre au Cabinet le 17 juin 2004, qui a permis d'obtenir plusieurs avancées
- participation à la rencontre au Sénat avec Philippe Richert le 20 octobre 2004, pour discuter du budget 2005
- déplacement du secrétaire de la commission aux assemblées générales académiques de Strasbourg (29 septembre 2004 et 28 septembre 2005) et de Grenoble (6 octobre 2004 et 19 octobre 2005), au CSA de Clermont-Ferrand (17 novembre 2004), à l'assemblée académique de Guadeloupe (22 septembre 2005) et à la présentation des commissaires paritaires de Nice (4 novembre 2005)
- les audiences (ne sont cités que les membres de la commission carrière, mais les audiences concernent aussi d'autres commissions) : participation en

novembre 2004 (Anne Berger) à la réunion sur la loi d'orientation sur l'école, participation en novembre à la nouvelle commission retraite de l'UNSA-Éducation (Alain Val pour les actifs, Françoise Charillon pour les retraités), rencontre DESCO (Patrick Falconnier) le 27 janvier 2005 en particulier sur le futur classement, rencontre Direction de l'Encadrement (Patrick Falconnier) sur le calcul des promotions, rencontre DAF le 2 février 2005 (Anne Berger, Patrick Falconnier) en particulier sur la LOLF, rencontre DE du 2 février 2005 (Anne Berger), participation au Congrès UNSA à Nantes la semaine du 14 mars 2005 (PF), intervention au CTPM du 29 mars 2005 (PF), groupe de travail classement des établissements à la DESCO le 30 mars 2005 (Laurence Colin, Patrick Falconnier, Alain Val).

- François Fillon, Ministre de l'Éducation, le 25 mai 2005, Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation, le 22 juin 2005 (PF n'a pu y rester suite à un changement d'horaire au dernier moment…), Paul Desneuf Directeur de l'Encadrement le 17 octobre 2005 ; une audience au Sénat le 16 novembre 2005 avec Philippe Richert, rapporteur du budget pour la partie enseignement scolaire, et une autre avec Michel Dellacasagrande Directeur des Affaires Financières le même jour.
- 5 participations à des réunions Unsa retraités (Françoise Charillon, Michel Rougerie, Alain Val)

LES ARTICLES…

Sur la période 2004-2006 les sujets traitant de la carrière dans *Direction* (membres de la commission, auxquels s'ajoutent des commissaires paritaires et les permanents au siège) :

- *la mobilité*, n° 120, p. 17 et le mouvement 2004, même numéro p. 21 et suivantes
- *Après Toulon, la commission carrière*, n° 121, p. 22 et 23 ; *mouvement pour l'étranger*, même numéro, p. 30 et 31 ; *l'indemnité de changement de résidence*, idem p. 39
- *Le mouvement 2004 et la mobilité*, 2e partie, p. 21 et suivantes ; « *Tous malades* », p. 26 et 27
- *Mutations mode d'emploi*, n° 123, p. 20 et 21
- *Tableau d'avancement 2005*, n° 125, p. 19 à 23
- Du numéro 126 au numéro 131 a été publié le *Mémento retraites* en encart central
- *Tableau d'avancement 2005 et ancienneté de direction*, n° 126, p. 26 à 29 ; « *Pour tous, actifs et retraités…* », même numéro p. 33 et 34
- *Le mouvement pour l'étranger*, n° 127, p. 26 et 27 ; *le classement des établissements* (ajustements 2005) p. 28 même numéro, et *L'évolution de notre statut en CTPM* p. 29
- Spécial *entrée dans la fonction 2005*, encart central du n° 128
- *Indemnité exceptionnelle de sommet de grade*, n° 129 p. 10
- *Mouvement 2005*, analyses et perspectives, n° 130 p. 11 et 12, et *le mouvement 2005 en chiffres*, n° 130 p. 77 et 78
- *Promouvoir et muter les personnes, classer les établissements*, n° 131 p. 24 et 25 ; la rémunération, même numéro p. 39 et suivantes ; idem *Indemnité de changement de résidence* p. 44 et 45 ; idem *Retraités, futurs retraités* p. 51
- *La bonification indiciaire, élément accessoire au traitement*, n° 132 p. 18 ; *Deux ou trois choses…*, même numéro p. 20 et 21 ; *la pension de réversion* p. 25 ; *le mouvement 2005 et la mobilité*, 2e partie, p. 29 et suivantes
- *Commissions paritaires, agir…*, n° 133 p. 25 et 26.